



syngenta.



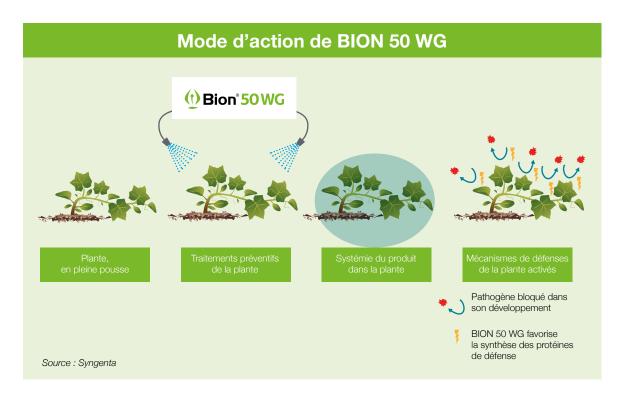
- Composition: 500 g/kg d'acibenzolar-S-méthyl
- Formulation : WG granulés à disperser dans l'eau
- Cultures autorisées : Melon, tomate, kiwi
- ZNT aquatiques (1): 5 mètres
- Distance personnes présentes / Résidents (2): 3 mètres
- DRE: 48 heures
- (1) ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent
- (2) Distance minimale à respecter entre la pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des récidents

La substance active de BION 50 WG, l'acibenzolar-S-méthyl, est un analogue de l'acide salicylique, une substance naturellement produite par les plantes qui initie des réactions de défenses contre divers agresseurs.

Rapidement après application, BION 50 WG diffuse dans la plante par systémie ascendante et descendante.

BION 50 WG stimule les défenses naturelles de la plante et n'a pas d'action directe sur les pathogènes. La plante réagit alors en induisant ses propres mécanismes de défenses contre les agresseurs.

BION 50 WG offre une **solution complémentaire** pour protéger les cultures. Il doit être **appliqué en préventif** dans le cadre d'un programme de protection.



l appartient à fullisatur de sassurer qu'il dispose bien des dernières informations réglementaires produits en consultant les Chères bechniques sur note site internet vww syngentair. Ce doorment ne reviet d'information. Les données qui y sont contenues ne peuvent en aucun cas étre considérées comme des spécifications du produit, ni se substitue à la consultation de l'étopette. © Syngaria 2022 - 🖪 🗗 🗗 🗗 🗗 🕞 Louis

En traitement des parties aériennes

Cultures	Cibles	Doses autorisées	Nombre d'applications max.	Intervalle min. entre les applications	Stades d'application	Délai avant récolte
Melon Uniquement autorisé pour des applications avec un pulvérisateur à rampe	Cladosporiose, Oïdium	0,025 kg/ha	3/an	10 jours	Entre les stades BBCH 51 et BBCH 89	7 jours
Tomate Uniquement autorisé pour des applications avec un pulvérisateur à rampe	Bactérioses	0,050 kg/ha	6/an	7 jours	Entre les stades BBCH 51 et BBCH 89	3 jours

En traitement par irrigation localisée

Cultures	Cibles	Doses autorisées	Nombre d'applications max.	Intervalle min. entre les applications	Stades d'application	Délai avant récolte
Kiwi Uniquement autorisé pour des applications en irrigation en goutte à goutte	Bactérioses	0,200 kg/ha	6/an	14 jours	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 89	15 jours

BION® 50 WG - Attention - H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.





:essentiel BION 50WG légumes_MKG CS_CP_ 05 03/2022- I ucun caractère contractuel. Les contenus sont publiés à fitre .

Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SÁS au capital de 111 447 427 Éuros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques BION® 50 WG - AMM N° 9600526 - Composition : 50 % acibenzolar-S-méthyl * - P261 Éviter de respirer les poussières/embruns de putvérisation. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P304+P304-P312 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/Un médecin en cas de malaise. P333+P313 En cas d'irritation ou d'étruption cutanée : consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées de serres hors sol directement dans les eaux de surface. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées de serres hors sol directement dans les eaux de surface. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées de serres

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto.
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .

